



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le dimanche 30 juin 2013 — N° 68

(Séance extraordinaire)

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Drainville (Marie-Victorin) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Pierre-Ferdinand Côté.

Mme Houda-Pepin (La Pinière) fait une déclaration afin de féliciter Mme Chloé Isaac pour son exploit au Brésil.

M. Duchesne (Borduas) fait une déclaration concernant le 10^e Relais pour la vie de la Vallée des Patriotes.

Mme de Santis (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires des prix Henri 2013.

M. Deltell (Chauveau) fait une déclaration concernant l'Harmonie de Loretteville.

30 juin 2013

Mme Larouche (Abitibi-Est) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Monique Boucher.

M. Schneeberger (Drummond-Bois-Francs) fait une déclaration concernant le Symposium des arts de Chesterville.

M. Dubourg (Viau) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Nelson Mandela.

M. Pelletier (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration concernant le Prix Hommage bénévolat-Québec à M. Gilles St-Amand.

À 9 h 57, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 14.

Moment de recueillement

Mme Poirier, première vice-présidente, dépose :

Une lettre, en date du 29 juin 2013, adressée à M. Jacques Chagnon, président de l'Assemblée nationale, transmise par Mme Pauline Marois, première ministre, lui demandant qu'il prenne les dispositions nécessaires pour que l'Assemblée nationale se réunisse en séances extraordinaires le 30 juin 2013 à compter de 9 h 45, selon le calendrier et l'horaire qui seront déterminés par l'Assemblée, et ce afin de permettre la présentation d'un projet de loi visant la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, ainsi que de procéder à toutes les étapes de son étude.

(Dépôt n° 896-20130630)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Maltais, ministre du Travail, dépose :

Copie d'un communiqué de presse, en date du 25 juin 2013, transmis par Stornoway Diamond Corporation, intitulé « Stornoway annonce la fin de la grève des travailleurs de la construction œuvrant sur la route d'accès au projet Renard ».

(Dépôt n° 897-20130630)

Motions sans préavis

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Bédard, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de procéder à la présentation et à toutes les autres étapes de l'étude du projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, l'Assemblée se donne le cadre temporel suivant :

30 juin 2013

QUE l'Assemblée puisse siéger tous les jours à compter de 9 h 45 jusqu'à ce qu'elle ait terminé l'étude de l'affaire pour laquelle elle a été convoquée ou qu'elle décide d'ajourner ses travaux.

Conformément à l'article 26.1 du Règlement, M. Bédard, leader du gouvernement, propose :

QU'en vue de procéder à la présentation et à toutes les autres étapes de l'étude du projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, l'Assemblée établisse la procédure législative d'exception telle que prévue aux articles 182 à 184.2 et 257.1 à 257.10 du Règlement;

QU'à tout moment de la séance, le président puisse suspendre les travaux à la demande d'un ministre ou d'un leader adjoint du gouvernement.

À 11 h 05, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux afin de permettre aux députés de prendre connaissance des textes des motions présentées par M. Bédard, leader du gouvernement.

Les travaux reprennent à 11 h 26.

M. Moreau, leader de l'opposition officielle, M. Deltell, leader du deuxième groupe d'opposition et M. Khadir (Mercier) font des commentaires à l'égard des motions présentées par M. Bédard, leader du gouvernement.

30 juin 2013

À 11 h 31, Mme Poirier, première vice-présidente, suspend les travaux afin de permettre aux députés de prendre connaissance du projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction.

Les travaux reprennent à 13 h 40.

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée que les motions présentées par M. Bédard, leader du gouvernement, sont recevables.

Débat restreint

Mme Poirier, première vice-présidente, informe l'Assemblée qu'elle a réparti le temps de parole pour le débat restreint sur le motif de la convocation en séances extraordinaires et sur les deux motions présentées par le leader du gouvernement, soit la motion fixant le cadre temporel de la séance et la motion de procédure d'exception, de la façon suivante : 50 minutes 29 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 46 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 17 minutes 46 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; 5 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion fixant le cadre temporel est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

30 juin 2013

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 52 en annexe)

Pour : **103** Contre : **2** Abstention : **0**

Puis, la motion de procédure d'exception est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 53 en annexe)

Pour : **103** Contre : **2** Abstention : **0**

AFFAIRES DU JOUR

Présentation de projets de loi

Mme Maltais, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 54 Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction

La motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 54.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Maltais, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée qu'il a réparti le temps de parole pour la discussion de cette motion de la façon suivante : 2 heures 7 minutes 19 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 1 heure 57 minutes 53 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 44 minutes 48 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; 10 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 54 en annexe)

Pour : **102** Contre : **1** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 54 est adopté.

À 19 h 30, à la demande de M. Bédard, leader du gouvernement, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux quelques instants.

30 juin 2013

Les travaux reprennent à 19 h 55.

Commission plénière

Conformément à l'ordre adopté précédemment, l'Assemblée se constitue en Commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction.

Le projet de loi n° 54 est étudié en commission plénière, puis il est amendé et rapporté.

À 23 h 38, à la demande de M. Bédard, leader du gouvernement, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux.

Lundi 1^{er} juillet 2013

Les travaux reprennent à 0 h 05.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission plénière qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction.

Le rapport est adopté.

Adoption

Mme Maltais, ministre du Travail, propose que le projet de loi n° 54, Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction, soit adopté.

M. Cousineau, deuxième vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la tenue de ce débat : 25 minutes 28 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 23 minutes 35 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 8 minutes 58 secondes sont allouées au 2^e groupe d'opposition; 2 minutes sont allouées aux députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué aux groupes parlementaires en proportion de leur représentation à l'Assemblée. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix.

En conséquence, le projet de loi n° 54 est adopté.

À 0 h 34, l'Assemblée ayant terminé les travaux pour lesquels elle a été convoquée, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 17 septembre 2013, à 13 h 45.

30 juin 2013

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi 1^{er} juillet 2013, à 1 h 15, à Québec, en présence de M. Arsenault, directeur des travaux parlementaires et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable France Thibault, administratrice du gouvernement du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 54 Loi sur la reprise des travaux dans l'industrie de la construction

Le Président

JACQUES CHAGNON

30 juin 2013

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Bédard, leader du gouvernement, fixant le cadre temporel de la séance extraordinaire :

(Vote n° 52)

POUR - 103

Arcand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	Richer (PQ)
Bachand (PLQ)	Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Beaudoin (PQ)	Drolet (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rousselle (PLQ)
Bédard (PQ)	Dubé (CAQ)	Lessard (PLQ)	Roy (PQ)
Bergman (PLQ)	Dubourg (PLQ)	Lisée (PQ)	(Bonaventure)
Bérubé (PQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	Roy (CAQ)
Billette (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	(Montarville)
Blais (PLQ)	Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Blanchet (PQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	St-Amand (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	St-Laurent (CAQ)
(Mégantic)	Fournier (PLQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Gadoury-Hamelin (PQ)	McKay (PQ)	Thériault (PLQ)
(Jean-Talon)	Gaudreault (PQ)	Ménard (PLQ)	Therrien (PQ)
Bonnardel (CAQ)	(Jonquière)	Moreau (PLQ)	Trottier (PQ)
Bouillé (PQ)	Gaudreault (PLQ)	Morin (PLQ)	Trudel (PQ)
Boulet (PLQ)	(Hull)	Ouellet (PQ)	(Saint-Maurice)
Breton (PQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellette (PLQ)	Trudel (CAQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Gendron (PQ)	Ouimet (PLQ)	(Charlesbourg)
Cardin (PQ)	Goyer (PQ)	(Fabre)	Turcotte (PQ)
Carrière (PLQ)	Hamad (PLQ)	Pagé (PQ)	Vallée (PLQ)
Champagne (PQ)	Hébert (PQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Chapadeau (PQ)	Hivon (PQ)	Pelletier (PQ)	Vien (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	Villeneuve (PQ)
Charlebois (PLQ)	Iracà (PLQ)	Pelletier (PQ)	Weil (PLQ)
Claveau (PQ)	James (PLQ)	(Rimouski)	Zakaïb (PQ)
Cloutier (PQ)	Kelley (PLQ)	Picard (CAQ)	
D'Amour (PLQ)	Kotto (PQ)	Proulx (PQ)	
Daneault (CAQ)	Larouche (PQ)	Ratthé (IND)	
De Courcy (PQ)	Le Bouyonnec (CAQ)	Richard (PQ)	
de Santis (PLQ)	Leclair (PQ)	(Duplessis)	

CONTRE - 2

David (IND)

Khadir (IND)

30 juin 2013

Sur la motion de M. Bédard, leader du gouvernement, concernant la procédure d'exception :

(Vote n° 53)

(Identique au vote n° 52)

30 juin 2013

Sur la motion de Mme Maltais, ministre du Travail, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 54 :

(Vote n° 54)

POUR - 102

Arcand (PLQ)	de Santis (PLQ)	Leclair (PQ)	Richard (PQ)
Bachand (PLQ)	Deltell (CAQ)	Legault (CAQ)	(Duplessis)
Beaudoin (PQ)	Drainville (PQ)	Léger (PQ)	Richer (PQ)
Bédard (PQ)	Drolet (PLQ)	Lelièvre (PQ)	Rotiroti (PLQ)
Bergman (PLQ)	Dubé (CAQ)	Lessard (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Dubourg (PLQ)	Lisée (PQ)	Roy (PQ)
Billette (PLQ)	Duchesne (PQ)	Maltais (PQ)	(Bonaventure)
Blais (PLQ)	Duchesneau (CAQ)	Marceau (PQ)	Roy (CAQ)
Blanchet (PQ)	Dufour (PQ)	Marcotte (CAQ)	(Montarville)
Bolduc (PLQ)	Dutil (PLQ)	Marcoux (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
(Mégantic)	Ferland (PQ)	Marois (PQ)	St-Amand (PLQ)
Bolduc (PLQ)	Fournier (PLQ)	Marsan (PLQ)	St-Laurent (CAQ)
(Jean-Talon)	Gadoury-Hamelin (PQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Gaudreault (PQ)	McKay (PQ)	Thériault (PLQ)
Bouillé (PQ)	(Jonquière)	Ménard (PLQ)	Therrien (PQ)
Boulet (PLQ)	Gaudreault (PLQ)	Moreau (PLQ)	Trottier (PQ)
Breton (PQ)	(Hull)	Morin (PLQ)	Trudel (PQ)
Bureau-Blouin (PQ)	Gautrin (PLQ)	Ouellet (PQ)	(Saint-Maurice)
Cardin (PQ)	Gendron (PQ)	Ouellette (PLQ)	Trudel (CAQ)
Carrière (PLQ)	Goyer (PQ)	Ouimet (PLQ)	(Charlesbourg)
Champagne (PQ)	Hamad (PLQ)	(Fabre)	Turcotte (PQ)
Chapadeau (PQ)	Hébert (PQ)	Pagé (PQ)	Vallée (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Hivon (PQ)	Paradis (PLQ)	Vallières (PLQ)
Charlebois (PLQ)	Houda-Pepin (PLQ)	Pelletier (PQ)	Vien (PLQ)
Claveau (PQ)	Iracà (PLQ)	(Saint-Hyacinthe)	Villeneuve (PQ)
Cloutier (PQ)	James (PLQ)	Pelletier (PQ)	Weil (PLQ)
D'Amour (PLQ)	Kelley (PLQ)	(Rimouski)	Zakaïb (PQ)
Daneault (CAQ)	Kotto (PQ)	Picard (CAQ)	
De Courcy (PQ)	Larouche (PQ)	Proulx (PQ)	

CONTRE - 1

Khadir (IND)